

▼ Accès au(x) document(s)

Accéder au(x) document(s) :

 <https://docassas.u-paris2.fr/nuxeo/site/esupversions/8927570d-5af3-43bd-919a-8b34d568d1a8>

 <https://docassascujas.u-paris2.fr/nuxeo/site/esupversions/8927570d-5af3-43bd-919a-8b34d568d1a8> 

Ce document est protégé en vertu du Code de la Propriété Intellectuelle.

Modalités de diffusion de la thèse :

- **Thèse soumise à l'embargo de l'auteur : embargo illimité (communication intranet).**

▼ Informations sur les contributeurs

Auteur : [Kantorowicz \(Kantorowicz\), Benjamin](#)

Date de soutenance : 30-11-2011

Directeur(s) de thèse : [Morvan Patrick](#)

Etablissement de soutenance : [Paris 2](#)

Ecole doctorale : [École doctorale de droit privé \(Paris\)](#)

▼ Informations générales

Discipline : Droit privé

Classification : Droit

Mots-clés libres : Portage salarial, Travail par mission, Mise à disposition de salariés, Prêt de main d'oeuvre, Sous-traitance, Prestation de services, Extériorisation de l'emploi, France

Mots-clés :

- Portage salarial - France
- Travailleurs indépendants - France

Résumé : Salarial et indépendance : la contradiction est profonde. En France, le droit du travail a été largement bâti sur l'opposition entre travail salarié et travail indépendant. Or, depuis plus de 20 ans, s'est développé en France un nouveau mode d'organisation du travail dénommé « portage salarial ». Il constitue une pratique contractuelle triangulaire établie entre des professionnels autonomes, une société de portage salarial et des clients. Ce mode d'organisation permet à ces professionnels de pouvoir exercer leur activité de façon indépendante, sans contrainte administrative ni de gestion, tout en bénéficiant des garanties sociales attachées au statut de salarié. Suspecté d'illégalité mais satisfaisant à un indéniable besoin social, le portage salarial devait être encadré. La loi du 25 juin 2008 portant modernisation du marché du travail donne à cette pratique un fondement légal et confie aux partenaires sociaux le soin de l'organiser. Malgré l'existence d'un accord collectif de branche, signé le 24 juin 2010, le portage salarial ne fait l'objet d'aucun encadrement législatif. Face au mutisme du législateur et à l'indécision du juge, l'insécurité règne. Il importe alors d'établir précisément les fondements et le mécanisme du portage salarial. Bien que périlleuse, cette quête d'un régime juridique mérite d'être entreprise afin de répondre au mieux aux attentes et aux interrogations des travailleurs et des entreprises qui seraient amenés à utiliser cette formule. Salarial et indépendance : la contradiction n'est que superficielle.

▼ Informations techniques

Type de contenu : Text

Format : PDF

▼ Informations complémentaires

Entrepôt d'origine : STAR : dépôt national des thèses électroniques françaises

Identifiant : 2011PA020094

Type de ressource : Thèse